

# Bâtiments d'élevage

## Réaliser un plan d'épandage

Pour définir vos surfaces épandables, conformément à la réglementation



### PUBLIC

- Tout élevage soumis au RSD souhaitant le faire de façon volontaire
- Tout élevage soumis à la réglementation des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), pour répondre à l'obligation réglementaire et pour disposer d'un outil de gestion des effluents
- Tout élevage en Zone Vulnérable



### SERVICE

Disposer d'un document :

- **conforme à la réglementation des Installations Classées et/ou à la Directive Nitrates** : « un document de synthèse qui définit, en fonction de leur aptitude à l'épandage, les îlots culturaux qui pourront faire l'objet d'épandage d'effluents organiques. Il montre que l'ensemble des effluents d'élevage peut être épandu dans des conditions environnementales satisfaisantes, y compris sur les parcelles mises à disposition par des tiers » (arrêté du 7 mars 2002).
- **utile pour le raisonnement de la fumure organique** qui permet de connaître la Surface Potentiellement Épandable (SPE) de son exploitation, de vérifier que son exploitation dispose d'une surface épandable suffisante pour l'épandage des effluents d'élevage et de connaître les périodes d'épandage, les doses d'épandage et les règles d'épandage des effluents d'élevage.



### RESULTAT

Un exemplaire du dossier comprenant :

- La présentation de l'exploitation
- La caractérisation de l'élevage et l'évaluation de la production d'effluents à gérer sur l'exploitation
- Les calculs des surfaces pour l'épandage des effluents
- Une synthèse utile à l'élaboration des plans de fumure, ainsi qu'un calendrier prévisionnel d'épandage
- La cartographie du plan d'épandage (détermination des zones d'exclusions matérialisées sur orthophotos et des surfaces potentiellement épandables)
- Les pièces justificatives si besoin (contrats écrits pour les terres mises à disposition, résultats d'analyses, bordereaux...) et annexes

## LES PLUS

- Réseau de veille réglementaire qui permet d'avoir les documents à jour sur les réglementations en vigueur
- Sensibilité aux problèmes agricoles et possibilités de conseils agronomiques

### Contacts :

Luc GARRIGUES – Albi – 06 41 12 80 60 – l.garrigues@tarn.chambagri.fr

Jean-Pierre DELMAS – Albi – 07 50 96 81 97 – jp.delmas@tarn.chambagri.fr